

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PROJET / FICHE DE DONNÉES SUR LES
MESURES DE SAUVEGARDE (PID/ISDS)**

STADE DE CONCEPT

Rapport n° : PIDISDSC18444

Date de préparation / mise à jour : 15-Septembre-2016

I. INFORMATIONS DE BASE

A. Données principales du Projet

Pays :	Tunisie	ID du Projet :	P158138
		ID Projet parent (si applicable) :	
Nom du Projet :	Opportunités d'inclusion pour les jeunes femmes et hommes (P158138)		
Région	MOYEN ORIENT ET AFRIQUE DU NORD		
Date Approximative d'Evaluation :	10-Avril-2017	Date approximative d'examen par le Conseil :	20-Juil-2017
Domaine de Pratique :	Protection Sociale & Emploi	Instrument de prêt :	Financement de projet d'investissement
Secteur(s) :	Autres services sociaux (50 %), industrie générale et secteur commercial (50 %)		
Thème(s) :	Appui aux Micro-, Petites et Moyennes Entreprises (20 %), Améliorer les marchés de travail (20 %), Protection Sociale et Politiques & Systèmes de Travail (40 %), Autre protection sociale et gestion du risque (10 %), Inclusion Sociale (10 %)		
Emprunteur(s)	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale		
Agence de mise en œuvre	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale		
Financement (en millions USD)			
Source de Financement			Montant
Emprunteur			0,00
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement			60,00
Écart de financement			0,00
Coût total du Projet			60,00
Catégorie environnementale	B-Évaluation partielle		
Décision d'examen du concept			
S'agit-il d'un projet à	Non		

répétition ?	
S'agit-il d'un projet transféré ? (ne sera pas divulgué)	Non
Autre décision (si requis)	

I. Introduction et contexte

Contexte du pays

1. Depuis la Révolution de 2011, le gouvernement de la Tunisie (GT) se trouve soumis à la pression énorme de devoir honorer le contrat social promis à ses citoyens et démontrer les dividendes socio-économiques tangibles de la démocratie. Bien que l'incidence de la pauvreté ait diminué de moitié entre 2000 et 2010 (passant de 32 pour cent à 15,5 pour cent), des disparités considérables existent entre les régions et les groupes d'âge (Groupe de la Banque mondiale, Cadre de Partenariat Pays (CPP), 2016). Cette tendance persiste depuis la Révolution et a même empiré dans certaines régions. L'Institut National de la Statistique (INS) estime que le taux de pauvreté régional pourrait être de 20 pour cent. La vulnérabilité des ménages à la pauvreté reste également considérable (Diagnostic-Pays Systématique (DPS), 2015 : 24). Des programmes d'aide sociale, tels que le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) et l'Accès aux Cartes de Soins à Tarif réduit), existent, mais manquent de couverture adéquate et de précision de ciblage. L'exclusion sociale et économique est en augmentation pour certains groupes, en particulier les jeunes. Cette exclusion de vastes segments de la population des jeunes de la Tunisie de la vie sociale et économique du pays, a créé un terrain fertile pour la radicalisation. Au cœur du mécontentement de la population, se trouve le chômage, en particulier parmi les pauvres, les jeunes et les habitants des régions en retard de développement ou des zones péri-urbaines marginalisées.

2. Une part importante de la population en âge de travailler est inactive, au chômage, ou occupe un emploi de faible qualité. En ce qui concerne l'inactivité, les niveaux de participation des femmes (moins de 26 pour cent, contre 71 pour cent chez les hommes) et des jeunes, à la main-d'œuvre, sont faibles. En 2014, environ un tiers de la population des jeunes était classé comme n'étant ni étudiant, ni employé, ni stagiaire (NEET), 40 pour cent étaient des étudiants, tandis que seuls 28 pour cent travaillaient. Les taux de NEET sont plus élevés chez les jeunes femmes (38 pour cent, contre 25 pour cent chez les jeunes hommes) et les jeunes peu qualifiés (68,3 pour cent de tous les NEET n'ont pas terminé leur éducation secondaire, contre 14 pour cent de ceux qui ont un diplôme universitaire). En ce qui concerne le chômage, le taux moyen global a diminué, passant de 18,9 pour cent en 2011 à 15 pour cent à compter de la fin 2014, mais cette diminution est principalement due à des recrutements importants dans le secteur public. De plus, il existe des différences marquées dans les taux de chômage selon les groupes de population et les ménages. Parmi les travailleurs vivant dans les ménages du décile le plus pauvre, par exemple, le taux de chômage moyen est supérieur à 30 pour cent, tandis que chez les travailleurs appartenant aux ménages les plus riches, il est inférieur à 15 pour cent. Chez les jeunes (15-24 ans), le taux de chômage est 2,5 à 3 fois plus élevé que celui des adultes ; 2 jeunes sur 3 ayant fait des études supérieures sont au chômage. À Kairouan, par exemple, moins de 40 pour cent de la population en âge de travailler est employée, et plus de la moitié ne participe pas au marché du travail, tandis qu'à Tunis et Sfax, les taux d'emploi se situent au-dessus de 40 pour cent. Enfin, la majorité de ceux qui travaillent occupent des emplois à faible productivité et de faible qualité. 41 pour cent de la population active sont employés dans des emplois de faible qualité, qu'il s'agisse d'employés indépendants (y compris les agriculteurs et les travailleurs non rémunérés), ou de salariés informels.

3. Ces défis sont exacerbés par une faible croissance économique, qui a chuté après la Révolution, et n'a que modérément repris depuis. En 2013 et 2014, la croissance du PIB réel a atteint 2,3 pour cent. La demande extérieure est restée faible, ce qui reflète la stagnation dans la zone euro, alors que la demande intérieure a ralenti en raison de politiques macroéconomiques strictes. Les tensions sociales et sécuritaires ont de surcroît affecté négativement l'activité économique en 2015, avec une croissance atteignant seulement 0,8 pour cent. De plus, cette faible croissance économique s'est traduite par une création d'emplois limitée. Le niveau limité de la création d'emplois s'est à son tour avéré trop faible pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail, en particulier les jeunes travailleurs qualifiés. Les taux d'entrée des jeunes / petites entreprises qui créent des emplois dans le secteur formel, ont été faibles, et parmi celles créées, seules quelques-unes ont été en mesure de survivre et de croître.

Contexte sectoriel et institutionnel

4. Le Gouvernement Tunisien a exprimé, dans divers documents stratégiques et consultations pluri-partenaires, son engagement à promouvoir l'intégration économique de ces importants segments vulnérables de la population. C'est le cas, par exemple, du Contrat social de 2013 et du dialogue national continu avec les syndicats de salariés et d'employeurs (UGTT et UTICA), des mesures d'urgence pour l'emploi de janvier 2016, de la Note d'orientation stratégique du Gouvernement, et du Plan quinquennal qui doit bientôt être adopté. Dans le même esprit, différents ministères ont pris des mesures spécifiques pour lutter contre la pauvreté, réduire le chômage et promouvoir la création d'emplois, bien que de manière non coordonnée. Le ministère des Affaires sociales (MAS) vise à améliorer les possibilités économiques pour les groupes vulnérables. Il propose non seulement d'aider les ménages bénéficiaires des FSS à améliorer leurs emplois et opportunités de revenus de façon à pouvoir sortir définitivement des programmes de filet de sécurité sociale, mais aussi d'intégrer dans l'économie les jeunes défavorisés en mesure de travailler et non desservis par les Programmes d'Aide Sociale du MAS. Le Ministère de la Jeunesse a piloté des investissements en matière d'entrepreneuriat et d'une plus large inclusion sociale des jeunes, tandis que le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE) a mis l'accent sur l'entrepreneuriat féminin. Enfin, le ministère de l'Emploi a récemment lancé une nouvelle initiative en matière d'emploi, visant les personnes vulnérables et les demandeurs d'emploi de longue durée, le programme « Forsati » (« ma chance »). Ce dernier fournira un cycle de coaching individuel, allant de la définition d'un projet professionnel jusqu'à sa mise en œuvre.

5. Aborder l'exclusion économique des groupes vulnérables exige une stratégie d'emploi intégrée / multisectorielle mettant l'accent sur les politiques et programmes aussi bien macroéconomiques que sectoriels / régionaux. Au niveau macro, des réformes structurelles sont en attente. Elles visent à améliorer les incitations à créer et développer les entreprises, qui sont le principal moteur de la création d'emplois. Ces réformes structurelles visent également à améliorer la gouvernance, à simplifier la réglementation des affaires et du travail, à promouvoir la concurrence, à améliorer l'accès au financement, à réduire les distorsions qui affectent la répartition des investissements privés, et à améliorer la qualité et la pertinence des systèmes d'éducation et de formation (l'Évaluation du climat des investissements du Groupe Banque Mondiale de 2014, indique que le niveau de compétences et d'éducation des travailleurs constituent la deuxième plus forte contrainte perçue par les employeurs). Bien que ces réformes soient fondamentales, il est cependant peu probable qu'elles soient suffisantes, en particulier à court terme, pour intégrer les externalités sociales créées par la connexion des groupes vulnérables à l'emploi, et pour remédier aux défaillances du marché et des institutions opérant au niveau local / régional. Les politiques macro doivent être complétées par des interventions ciblées dans des régions spécifiques, visant à éliminer les obstacles aux investissements et à la création d'emplois dans des sous-secteurs / chaînes de valeur spécifiques, tout en facilitant le passage des travailleurs inactifs ou au chômage, vers un emploi salarié ou

indépendant, ou le passage d'emplois à faible productivité, vers des emplois à plus haute productivité.

Relation avec SAP / SPC / CPP

10. Dans ce contexte, le Gouvernement tunisien a réalisé la nécessité d'une approche multisectorielle et mieux coordonnée en vue d'élaborer un programme intégré d'inclusion économique, dont une partie serait prise en charge par l'opération proposée. Le programme permettrait d'améliorer l'accès aux emplois parmi les groupes vulnérables dans des gouvernorats sélectionnés situés dans les régions les moins avancées de la Tunisie ainsi que dans la région marginalisée de la Tunis urbaine. Comme identifié par le Gouvernement, les groupes vulnérables font référence aux bénéficiaires des PROGRAMMES D'AIDE SOCIALE qui sont en mesure de travailler et desservis par le Ministère des Affaires Sociales, aux jeunes défavorisés, et aux femmes.

11. L'opération proposée est pleinement compatible avec le CPP 2016-2020 entre le GBM et la Tunisie. Elle contribue aux objectifs des piliers du CPP suivants : (a) Pilier I (« Restaurer un environnement propice à une croissance économique durable ») en soutenant les initiatives de création d'emplois induite par le secteur privé ; (b) Pilier II (« Réduire les disparités régionales ») en améliorant les opportunités économiques dans les régions en retard de développement grâce à une approche intégrée de l'emploi dans les gouvernorats ciblés ; et (c) Pilier III (« Inclusion Sociale »), par le biais d'une double cible innovante visant les bénéficiaires de FSS de tous âges qui sont en mesure de travailler, et les jeunes défavorisés qui ne sont pas actuellement desservis par ces programmes. Plus précisément, le sous-objectif III.2 du CPP (« Accroître les opportunités pour les jeunes femmes et hommes ») est abordé à travers l'amélioration de l'employabilité et de l'entrepreneuriat pour les jeunes vulnérables résidant dans les gouvernorats en retard de développement et dans les zones péri-urbaines marginalisées. L'opération proposée contribue également au sous-objectif III.3, en promouvant, à la demande du Gouvernement tunisien, une approche productive des filets de sécurité en liant les membres des ménages bénéficiaires des FSS en mesure de travailler à des opportunités économiques similaires, réduisant ainsi l'inégalité des chances et la vulnérabilité pour les groupes à risques, ce qui constitue un objectif majeur de la protection sociale. Enfin, les questions fondamentales du CPP en matière de genre et de gouvernance, font partie intégrante de la conception de ce projet, l'accent étant mis, en particulier, sur l'inclusion, les approches de genre intelligentes visant à éliminer les contraintes empêchant les femmes d'accéder à l'emploi, et les approches de redevabilité sociale.

12. L'opération proposée est entièrement alignée sur la nouvelle stratégie du Groupe Banque Mondiale pour la région du MENA, et contribue notamment à son premier pilier du « Nouveau contrat social », ainsi qu'à rétablir la confiance entre les citoyens et l'État. Le projet appuie des changements fondamentaux dans l'élaboration des politiques en matière d'emploi en Tunisie, d'une manière qui favorise « une protection plus efficace des populations pauvres et vulnérables ; une prestation de services inclusive et responsable, et un secteur privé plus fort pouvant créer des emplois et des opportunités pour les jeunes ». Plus précisément, ce projet appuie quatre changements d'approche fondamentaux : (i) de grands programmes d'emploi non ciblés à des programmes spécifiquement destinés aux segments pauvres et défavorisés des jeunes et des adultes plus âgés (y compris les membres des ménages FSS en mesure de travailler) ; (ii) d'interventions très dépendantes d'une approche centrée sur l'offre d'emploi (axée sur les compétences) à une approche davantage dirigée vers le secteur privé et la demande, axée sur des chaînes de valeur spécifiques à fort potentiel de création d'emploi ; (iii) d'une prestation de services de l'emploi réalisée par le secteur public vers un recours accru à des prestataires de services recrutés de manière concurrentielle sur la base de la performance (secteur privé et / ou associations) ; et (iv) d'une approche centralisée et descendante de l'élaboration des politiques, à une plus forte participation des citoyens et redevabilité quant à la prestation des services.

13. Enfin, l'opération proposée vise à maximiser les synergies avec les interventions du Groupe

Banque Mondiale ainsi que les initiatives des autres partenaires. Elle viendra notamment compléter l'accent mis sur les diplômés dans le cadre du Projet pour l'Enseignement Supérieur et l'Employabilité (TEEP). L'opération permettrait également d'assurer la continuité du soutien actuel de la Banque au renforcement du système des FSS après la clôture du projet de Fonds de transition pour l'appui aux réformes de la protection sociale (prévue pour la mi-2017). En ce qui concerne les partenariats avec d'autres bailleurs de fonds, l'engagement a été pris de mener des efforts conjoints avec le projet de l'IRADA, financé par l'UE, sur le renforcement de l'employabilité dans les régions en retard de développement, ainsi qu'avec l'Organisation internationale du travail (OIT) en ce qui concerne le dialogue avec le Ministère de l'emploi.

C. Objectif de développement proposé

1. L'Objectif de développement du projet (ODP) proposé est d'améliorer les opportunités d'emploi des groupes vulnérables ciblés dans une sélection de territoires en Tunisie.

Cet objectif doit être atteint grâce à une approche intégrée et multisectorielle de l'emploi et l'inclusion économique des segments vulnérables ciblés. L'« *approche multisectorielle intégrée* » proposée fait référence à des interventions portant sur les principales contraintes pesant sur l'offre et la demande de travail de manière intégrée, en favorisant la création d'emplois grâce à une plate-forme flexible et inclusive d'appui aux entrepreneurs, aux entreprises et aux chaînes de valeur, en améliorant la qualité des emplois existants, et en facilitant la transition de l'inactivité / chômage à l'emploi. La vision stratégique sous-jacente implique également le passage d'une approche descendante à une approche plus adaptée, partant du contexte local, axée sur les citoyens, et comprenant la redevabilité des prestataires en fonction de l'atteinte des résultats.

Résultats Clés (à partir du PCN)

Les principaux bénéficiaires du projet seraient les groupes pauvres et vulnérables dans une sélection de gouvernorats de Tunisie, y compris les membres des ménages PROGRAMMES D'AIDE SOCIALE en mesure de travailler et les jeunes au chômage et / ou vulnérables (définis comme âgés de 16 à 35 ans). Lors de la préparation, groupe cible et critères d'éligibilité spécifiques seraient précisés et une approche stratégique serait adoptée pour prendre en compte le genre dans les interventions. Les bénéficiaires se verraient apporter un soutien pour améliorer leurs opportunités d'emploi et réduire leur isolement et dépendance. Pour que les groupes difficiles à desservir, tels que les jeunes femmes pauvres et les jeunes défavorisés, soient inclus avec succès, ces groupes se verraient apporter un soutien supplémentaire pour la subsistance et la constitution d'actifs. Les résultats directs sont une augmentation du taux d'activité, de l'employabilité et des compétences, une expérience de travail pertinente, une augmentation des gains et le salariat ou l'emploi indépendant.

Le projet soutiendrait également les Micro-, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) privées existantes afin de stimuler les opportunités de création d'emplois dans les territoires sélectionnés où résident les groupes cibles du projet. Étant donné que les besoins au sein de ce large éventail de tailles d'entreprises, varient, en particulier en fonction des différents secteurs, cette catégorie serait affinée lors de la préparation.

Les résultats préliminaires clés du projet proposé seraient :

- a. Augmentation du taux d'activité des bénéficiaires dans les ménages desservis par les Programmes d'Aide Sociale (PNAFN et AMG2) et soutenus par le projet (après un an) ;
- b. Augmentation du taux d'emploi des bénéficiaires du projet (c'est-à-dire la part des bénéficiaires qui sont employés ou travailleurs autonomes un an ou moins, après avoir reçu un soutien pour les aider à

- se connecter à l'emploi, ventilée par sexe, âge et appartenance ou non à un ménage bénéficiaire des Programmes d'aide Sociale PNAFN et AMG2) ;
- c. Augmentation de la rémunération moyenne des bénéficiaires au moins un an après avoir reçu le soutien (ventilée comme indiqué ci-dessus) ;
 - d. Emplois nets équivalent temps plein (ETP) créés (définis comme des emplois directs, au sein des entreprises bénéficiaires existantes) ;
 - e. Nombre de bénéficiaires pris en charge par des prestataires de services chargés de la connexion à l'emploi et disposant de contrats basés sur la performance.

D. Description du Concept

2. Pour répondre à l'Objectif de développement du projet, le projet proposé appuierait trois composantes interdépendantes. La composante 1 permettrait d'identifier, de mobiliser et de connecter les bénéficiaires vulnérables ciblés à des opportunités d'emploi salarié ou indépendant, dont une partie pourrait être créée par le secteur privé dans les chaînes de valeur ciblées et le secteur des services de proximité. La composante 2 mettrait l'accent sur l'élimination des contraintes à la croissance et à la création d'emplois au niveau des entreprises, y compris dans les chaînes de valeur et les services de proximité ciblés, tout en fournissant une plate-forme pour relier les groupes cibles vulnérables aux entreprises soutenues. La Composante 3 aiderait à répondre aux défis clés en matière de coordination gouvernementale et de mise en œuvre aux niveaux national et local, tout en investissant dans des mécanismes d'orientation vers les résultats et de rétroaction des utilisateurs.

COMPOSANTE 1. IDENTIFICATION ET CONNEXION DES GROUPES CIBLES AUX EMPLOIS DE MANIERE INCLUSIVE

L'objectif de cette composante serait de fournir des services de soutien aux bénéficiaires du programme afin de faciliter leur transition rapide du chômage / de l'inactivité au salariat ou à l'auto-emploi, ou de les aider à passer d'emplois de faible qualité à des emplois de meilleure qualité. Deux sous-composantes sont envisagées :

(i) **Admission au programme et la mise en place d'un profilage des groupes cibles**, y compris : la conception et la mise en œuvre d'un processus de sensibilisation large et étendu pour identifier et attirer les bénéficiaires potentiels du projet dans les gouvernorats sélectionnés ; la mise en place d'un registre pour le programme et tous les processus requis pour l'enregistrement et l'inscription des personnes ; et l'établissement d'un système de profilage pour catégoriser et classer les bénéficiaires dans des groupes homogènes confrontés des obstacles similaires concernant le marché du travail.

(ii) **Connexion des groupes cibles à l'emploi**, y compris le financement des services afin de répondre aux contraintes auxquelles sont confrontés les bénéficiaires en ce qui concerne l'accès un emploi salarié ou à l'auto emploi. L'identification et la prestation de ces services seraient confiés à des prestataires du secteur privé / des ONG sélectionnés par le biais d'un processus concurrentiel et payés sur la base de la performance. Le système de passation des marchés et de paiement devrait inciter les prestataires de services à répondre aux besoins des bénéficiaires et des employeurs, et à adapter l'ensemble des services qu'ils offrent en conséquence (en fonction du profil des bénéficiaires). Les prestataires cibleraient trois catégories d'opportunités d'emploi pour les bénéficiaires vulnérables : 1) les postes vacants existants pour l'emploi salarié au sein des entreprises locales ; 2) les opportunités salariales créées par la composante 2 au sein des entreprises soutenues ; et 3) les opportunités d'auto emploi au titre de la composante 2. Le système de rémunération à la performance devrait encourager la mise en relation rapide entre les bénéficiaires ciblés, les postes vacants et les opportunités d'emploi. Des mécanismes novateurs tels que le « marché du travail inverse » (formations ciblées pour répondre à l'inadéquation sectorielle des compétences et foires à l'emploi où les demandeurs d'emploi

présentent leurs capacités aux employeurs) ou les partenariats avec le secteur privé, seraient envisagés, en tenant compte de la demande dans les régions en retard de développement ciblées par le projet.

COMPOSANTE 2. APPUI A LA CRÉATION D'EMPLOIS

Cette composante soutiendrait la création d'emplois en fournissant des services financiers et non financiers aux entreprises existantes et nouvelles, y compris les MPME. Une partie de l'intervention consisterait à connecter certaines de ces entreprises aux marchés et / ou chaînes de valeur ciblées (tels que l'agro-industrie ou le textile) ou à des groupes de produits et services déjà existants dans les gouvernorats ciblés par le Projet. Des services pourraient être fournis aux producteurs individuels ou aux MPME, mais également à des partenariats productifs (par exemple chez les agriculteurs), et des investissements dans des biens publics bénéficiant à un grand nombre d'acteurs dans une industrie, un secteur ou une chaîne de valeur. Des opportunités d'emploi devraient également être recherchées dans les secteurs naissants tels que les services de proximité ou les entreprises sociales. Deux sous-composantes sont envisagées.

(i) **Plate-forme d'appui à l'entrepreneuriat inclusif.** Cette sous-composante établirait une plate-forme flexible pour identifier, concevoir et / ou favoriser la croissance des entreprises existantes ou nouvelles, et fournir des services financiers et non-financiers aux particuliers ou aux entreprises éligibles. Cette plate-forme serait composée d'unités de Services d'Appui aux Entreprises. Les bénéficiaires potentiels, y compris les candidats de la composante 1, pourraient être des travailleurs inactifs ou des chômeurs qui souhaitent créer une entreprise, ou des indépendants / micro-entrepreneurs qui souhaitent créer de nouvelles entreprises ou développer des entreprises existantes. La délivrance des services proposés aux bénéficiaires suivrait la même approche de sous-traitance basée sur les résultats que celle mise en œuvre pour la sous-composante 1.1. Une fonction importante de ces prestataires serait de mettre en place des mécanismes appropriés pour la sélection des entreprises, à savoir la sélection parmi la population cible, des bénéficiaires potentiels disposant d'entreprises ou de projets d'entreprises viables, et présentant des capacités entrepreneuriales adéquates. Les services fournis dans le cadre de la plate-forme varieraient en fonction du type d'entreprise et des caractéristiques des bénéficiaires, mais comprendraient un ensemble de services de développement des entreprises (BDS), dont : (a) de la formation, (b) des services de conseil et de mentorat, (c) du réseautage, et (d) l'accès au financement. La plate-forme pourrait connecter les entrepreneurs à des financements, mais ne fournirait pas de ligne de crédit de micro-financement. La sélection d'un financement dans le cadre de la plate-forme permettrait de bénéficier de subventions pour les nouvelles petites entreprises (approche inclusive) et des cofinancements (pour les entreprises existantes) délivrés par des guichets spécifiques et selon des critères d'éligibilité clairs et transparents.

Dans le cadre de la plate-forme, les subventions seraient allouées par l'intermédiaire d'un Fonds pour la productivité et pour l'emploi (PFJ) afin de fournir un cofinancement aux entrepreneurs, entreprises ou associations d'entreprises ou producteurs sélectionnés pour la mise en œuvre des plans d'investissement. Les types d'investissements comprendraient les équipements (y compris les technologies de l'information) et les petits travaux (tels que la réhabilitation des installations existantes), mais pas de nouvelles infrastructures. Deux guichets séparés seraient envisagés pour le fonds, en raison des caractéristiques différentes de mise en œuvre des partenaires concernés (Gouvernement, secteur privé et société civile), des investissements et de l'expertise technique nécessaire pour évaluer les propositions. Le premier guichet couvrirait l'entrepreneuriat inclusif et l'auto emploi, y compris les investissements dans les services de proximité et les entreprises sociales (par exemple le soutien à l'expansion des petites entreprises afin de fournir des services destinés aux adultes dépendants, dits d' « aide à la personne dépendante » par exemple). Le deuxième guichet

couvrirait des investissements et les entreprises dans les chaînes de valeur traditionnelles et bien connues sur une base concurrentielle, et se concentrerait sur les investissements visant à accroître la qualité des produits et la productivité, à ajouter de la valeur aux produits, et à connecter les entrepreneurs aux marchés et aux chaînes de valeur, ou fournir des services de soutien aux participants dans une chaîne de valeur donnée (tels que les entreprises de logistique, les détaillants, la consommation intermédiaire ou les transports). Le processus de sélection concurrentiel serait ouvert aux candidats et s'appuierait sur des critères d'éligibilité clairs, y compris la capacité à créer des emplois pour les bénéficiaires ciblés décrits et identifiés dans le cadre de la composante 1. Les bénéficiaires pourraient également être des entrepreneurs locaux ou des partenaires de distribution connus fournissant des services clés faisant défaut dans une chaîne de valeur (tels que les entreprises de logistique, les détaillants, ou les exportateurs internationaux) et pouvant apporter la preuve qu'ils ont la capacité d'aider les entrepreneurs / MPME locaux à développer leur chaîne de valeur et à créer des emplois localement.

(ii) **Soutenir les entreprises et la création d'emplois dans une sélection de chaînes de valeur.** Pour les chaînes de valeur sélectionnées, la plate-forme aiderait également à établir un modèle efficace de développement de chaînes de valeur au sein des gouvernorats ciblés, en cartographiant les chaînes de valeur, en identifiant les opportunités d'affaires, et en concevant et mettant en œuvre un plan d'action pour chaque chaîne de valeur choisie dans le but d'en améliorer la compétitivité. Le choix des chaînes de valeur dépendrait de la densité / spécificité locale de l'activité économique ainsi que du potentiel de création d'emplois pour les bénéficiaires principaux du Projet et serait opéré en concertation étroite avec les parties prenantes concernées, et en coordination avec d'autres investissements connexes du Groupe Banque Mondiale et/ou des bailleurs de fonds dans ce domaine.

COMPOSANTE 3. APPUI A UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE ET AXEE SUR LES RESULTATS ET LA REDEVABILITE

Cette dernière composante appuierait l'articulation des différentes interventions sur le terrain ainsi que l'appropriation progressive par les organismes publics et les parties prenantes concernées à travers : (i) la création de capacités et la mise en place d'une communication efficace avec les parties prenantes ; (ii) le financement des améliorations nécessaires des systèmes d'information; (iii) la mise au point d'un système de suivi et d'évaluation solide ainsi que de mécanismes de rétroaction des bénéficiaires ; et (iv) un appui adéquat apporté à la mise en œuvre.

II. SAUVEGARDES

A. Couverture géographique du projet et principales caractéristiques physiques relatives à l'analyse de garantie (si connues)

Couverture géographique du projet : Pour bénéficier d'un maximum d'effets d'apprentissage et favoriser l'éventuelle transposition du projet à une plus grande échelle, l'équipe de la Banque et le Gouvernement ont convenu, à titre préliminaire, d'une mise en œuvre dans un ensemble diversifié de gouvernorats. Des consultations ont eu lieu avec le Gouvernement tunisien et des partenaires de la société civile en s'appuyant sur les critères suivants : (i) mettre principalement l'accent sur les régions en retard de développement, en utilisant l'Indice de Développement Régional (IDR) élaboré par le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI) ; (ii) prendre en compte la diversité des défis de l'exclusion socio-économique et de l'emploi, y compris une zone péri-urbaine pauvre ; (iii) s'appuyer sur le nombre en valeur absolue de bénéficiaires des PROGRAMMES D'AIDE SOCIALE (PNAFN / Carte Santé Subventionnée) ; et (iv) capitaliser sur les synergies potentielles et la complémentarité avec les interventions des bailleurs de fonds. Sur cette base, un accord préliminaire a été conclu spécifiant que le Projet couvrirait un maximum de cinq

gouvernorats : (i) quatre situés dans deux régions en retard de développement (Centre Ouest et Nord-Ouest) et à proximité les uns des autres ; et (ii) un Gouvernorat péri-urbain défavorisé dans la région du Grand Tunis.

Le Projet vise à améliorer l'accès des segments de populations vulnérables ciblées aux opportunités d'emploi salarié et d'auto-emploi au sein des gouvernorats sélectionnés. Le projet comprend des interventions du côté de l'offre pour lutter contre les obstacles d'accès à l'emploi, liés à la pauvreté et au genre, et des interventions pour stimuler les investissements au niveau des entreprises pour générer la création d'emplois dans les secteurs prometteurs. Les segments ciblés comprennent des membres des ménages bénéficiaires des programmes d'aide sociale (PNAFN et AMG2) en mesure de travailler, ainsi que les jeunes défavorisés âgés de 16-35 ans qui ne sont pas servis par ces programmes d'aide sociale. La conception du projet a été basée sur de larges consultations. Le Projet vise à réunir les diverses parties prenantes et les bénéficiaires, liant les bénéficiaires PNAFN / jeunes, les jeunes, et les propriétaires de PME, avec des intérêts divers. Les mécanismes d'engagement citoyen sont construits dans la Composante 3 grâce à un mécanisme innovant de tableau de bord. Les composantes 1, 2 et 3 du Projet offrent principalement l'amélioration des processus, le développement institutionnel, l'assistance technique et le renforcement des capacités. Les impacts sociaux du Projet devraient donc être positifs, sans effets négatifs déclenchant des sauvegardes sociales. Étant donné que les zones géographiques et les activités exactes à financer au titre de la composante 2 ne sont pas encore définies, un CGES sera mis au point avec le mécanisme de sélection des sauvegardes. Toutes les activités ayant des impacts majeurs ou irréversibles sur l'environnement et les populations seront exclues. Le CGES sera inclus dans le Manuel des opérations du Projet (MO), ainsi que dans la gestion du projet et le suivi régulier de ce dernier. Le CGES sera examiné, approuvé, et divulgué dans le pays et à l'infoshop avant l'évaluation.

L

B. Capacité Institutionnelle des Emprunteurs pour les Politiques de Sauvegardes

Les dispositions institutionnelles complètes ne sont pas encore finalisées. Une capacité institutionnelle limitée a été identifiée. L'équipe de la Banque aura besoin d'utiliser le temps de préparation pour fournir des conseils afin d'introduire le CGES et renforcer les capacités.

C. Spécialistes des sauvegardes environnementales et sociales dans l'équipe

Markus Friedrich Vorpahl (GSU05)

Mohamed Adnene Bezzaouia (GEN05)

D. POLITIQUES DE SAUVEGARDES POUVANT ÊTRE APPLIQUÉES

Politiques de sauvegarde	Déclenchées ?	Explication (optionnel)
Évaluation environnementale OP / BP 4.01	Oui	Le projet est classé sous la catégorie B. La Composante 2 du projet (Fonds pour la Productivité et pour l'Emploi) pourrait générer des impacts environnementaux très minimes et spécifiques aux sites, et qui sont facilement réparables dans le cas de petits travaux de génie civil susceptibles de générer des petits impacts spécifiques au site et qui seront facilement atténués. Toutefois, le projet vise également des investissements de chaînes de

		<p>valeur dans des secteurs potentiellement à haut risque tels que l'agriculture, qui présentent des risques importants liés au travail des enfants et au travail forcé, à la santé et la sécurité, impacts sur la biodiversité / changement de l'utilisation des terres, ainsi qu'à la gestion, l'utilisation et l'élimination des matières dangereuses. Les investissements dans les PME présenteront également des risques et des impacts liés à l'exploitation de ces entités, qui devront rendre des comptes.</p> <p>Toutes les autres composantes du projet relèvent essentiellement du développement institutionnel, de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) sera préparé étant donné que les activités et les emplacements exacts à financer dans le cadre de la composante 2 ne sont pas connus. Ce CGES développera une liste négative des projets exclus du soutien ainsi qu'une liste positive des secteurs à financer par le fonds basé sur la diligence raisonnable de la Banque et son évaluation des risques environnementaux et sociaux et des impacts des différents secteurs et de la capacité de gestion de ces risques et impacts. Le CGES sera examiné, approuvé, et divulgué dans le pays et à l'infoshop avant l'évaluation.</p>
Habitats Naturels OP/BP 4.04	TBD	<p>Le projet est peu susceptible d'avoir un impact sur les habitats critiques ou des zones protégées, mais comme l'on ignore actuellement à ce stade quels sous-projets seront financés par le fonds et en raison des activités ciblées reliées au secteur agricole, le CGES analysera les zones du projet et les mesures à suivre si les habitats naturels devaient être concernés lors de la mise en œuvre du projet.</p>
Forêts OP/BP 4.36	TBD	<p>Le projet est peu susceptible d'avoir un impact sur les forêts mais comme on ignore actuellement à ce stade quels sous-projets seront financés par le fonds et en raison de l'accent mis par le projet sur des chaînes de valeur qui pourraient inclure le bois (sylviculture) et les produits forestiers non ligneux le CGES analysera la nature des sous-projets et les mesures à suivre si les zones et</p>

		les ressources forestières devaient être concernées lors de la mise en œuvre du projet.
Gestion Antiparasitaire OP 4.09	TBD	Le projet est peu susceptible de soutenir l'utilisation ou d'impliquer des investissements dans les pesticides. Mais comme l'on ignore actuellement quels sous-projets seront financés par le fonds et en raison des activités visées pouvant être reliées au secteur de l'agriculture, le CGES analysera la nature des sous-projets et les mesures à suivre si le projet devrait impliquer l'utilisation de pesticides ou d'autres produits connexes.
Ressources Culturelles Physiques OP/BP 4.11	TBD	L'opération proposée ne devrait pas présenter de risques d'endommagement de la propriété culturelle communautaire existante. Néanmoins, le CGES analysera les zones du projet et les mesures à suivre si des propriétés étaient découvertes pendant la mise en place du projet. Des procédures de fouille de biens culturels seront appliquées et des mesures d'atténuation appropriées à la fois pour l'identification et la protection (contre le vol ou le mauvais traitement des objets découverts) des biens culturels seront mises en place. Tout en n'endommageant aucun bien culturel, la préparation du projet pourrait ultérieurement identifier et inclure une assistance à la préservation des sites historiques ou archéologiques. Si ces possibilités se produisent, des plans de gestion des biens culturels seront préparés pour ce projet.
Populations Autochtones OP/BP 4.10	Non	Les activités du projet n'auront aucun impact sur les populations autochtones au sens de la politique des Peuples Autochtones OP 4.10, et par conséquent, cette politique n'est pas déclenchée.
Réinstallation Forcée OP/BP 4.12	Non	La Composante 2 du Projet (Fonds pour la Productivité et pour l'Emploi) devrait financer les petites entreprises grâce à des subventions ciblées. Ce financement ne doit pas couvrir des interventions physiques ou des travaux de génie civil qui pourraient déclencher un déplacement involontaire physique ou économique. Le plus grand investissement pourrait être du type d'installation de stockage pour les PME, qui utiliseraient des installations existantes pour mettre à niveau, ou acquérir des zones d'agrandissement

		nécessaire aux installations grâce à des transactions commerciales. Par conséquent la politique de Réinstallation forcée de la Banque OP 4.12 ne sera pas déclenchée. Un mécanisme de sélection des sauvegardes assurera que les activités exigeant une réinstallation forcée ne seront pas financées dans le cadre du projet. Le CGES et le Manuel opérationnel comprendront des conseils sur la sélection des sous-projets pour assurer qu'aucune activité déclenchant une réinstallation forcée au sens de l'OP 4.12, y compris l'acquisition des terres, le déplacement économique, et le déplacement des utilisateurs sur les terres publiques, ne soit financée dans le cadre du projet.
Sécurité des Barrages OP/BP 4.37	Non	Le projet ne sera pas construit ni ne reposera sur un barrage.
Projets dans les Voies Navigables Internationales OP/BP 7.50	Non	Le projet n'aura aucune incidence sur les voies navigables internationales.
Projets dans les Zones de Conflits OP/BP 7.60	Non	Le projet ne se trouve pas dans une zone de conflit.

E. PLAN DE PRÉPARATION DE SAUVEGARDE

1. Date cible provisoire pour la préparation de l'ISDS au stade de l'évaluation :

15-Mars-2017

2. Calendrier pour le lancement et l'achèvement des études relatives à la sauvegarde qui peuvent être nécessaires. Les études spécifiques et leurs échéances devraient être précisées dans l'ISDS au stade de l'évaluation :

Les spécialistes sociaux et environnementaux (M. Vorpahl et M. Bezzaoui) travailleront avec les TTL afin de convenir des études, des instruments de sauvegarde et des mécanismes de sélection nécessaires et du calendrier peu après le PCN.

III. Point de contact

Banque mondiale

Contact : Carine Clert

Titre : Spécialiste en Chef de Protection Sociale

Contact : Mohamed Hisham El-Shiaty

Titre : Spécialiste Sénior du Secteur Privé

Emprunteur / client / bénéficiaire

Nom : Ministère du Développement et de la Coopération Internationale

Contact : Kalthoum Hamzaoui

Titre : Directeur
Email : k.hamzaoui@mdci.gov.tn

Agences de mise en œuvre

Nom : Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
Contact : Kalthoum Hamzaoui
Titre : Directeur
Email : k.hamzaoui@mdci.gov.tn

IV. Pour plus d'informations, contacter :

The InfoShop
The World Bank
1818 H Street, NW
Washington, D.C. 20433
Téléphone : (202) 458-4500
Fax. : (202) 522-1500
Web: <http://www.worldbank.org/infoshop>

V. Approbation

Chef(s) d'Equipe :	Noms : Carine Clert, Mohamed Hisham El-Shiaty	
<i>Approuvé Par :</i>		
Conseiller de Sauvegardes :	Nom : Nina Chee	Date : 28 septembre 2016
Directeur Pratiques :	Nom : Hana Bixi	Date : 28 septembre 2016
Directeur Pays :	Nom : Marie Françoise Nelly	Date : 28 septembre 2016

¹ Rappel : La Politique de Divulgateion de la Banque exige que les documents liés à la sauvegarde soient divulgués avant l'évaluation (i) à l'InfoShop et (ii) au sein du pays, dans des endroits accessibles au public et sous une forme et dans un langage qui soient accessibles aux personnes potentiellement touchées.